

Séance du Conseil Municipal du 25 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi vingt-cinq mai à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du douze mai 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 13 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Didier DELORD, Christian FROUIN, Louis GOMEZ, Patrick JACQMOT, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPÉ, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

Excusés : 2 Christine BILLÉ, Cédric LABORDE.

Monsieur Jean-Michel LAMARQUE a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation du projet d'aménagement de la « Place des cochons » proposé par le CAUE
- Cimetière : création d'un columbarium supplémentaire
- Révision des statuts de la CCAA
- Piscine municipale : ouverture Été 2021
- Projet station-service automatisée
- Élections départementales et régionales 20 et 27 juin 2021 : organisation du planning pour la tenue des deux bureaux de vote
- Informations CCAA
- Informations logements communaux
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 22 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 – Aménagement de la place des cochons :

Lors de l'élaboration du budget 2021, le Conseil municipal a inscrit l'aménagement de la « Place des Cochons » dans les projets 2021. Par le biais de la CCAA qui adhère au service du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gers (C.A.U.E.), un projet d'aménagement a été demandé à ce dernier, pour aider et conseiller à la réalisation de l'aménagement de la place.

Objectifs du projet :

Sécuriser la circulation sur la place, améliorer l'esthétique, matérialiser le stationnement.

Après la présentation par Monsieur le Maire du projet proposé par le CAUE, le Conseil municipal engage la discussion et rappelle que la circulation sur la place est anarchique. Il se prononce pour le maintien de la circulation à double sens sur les voies existantes. Sachant que la CCAA finance le goudronnage des voies, l'inscription des travaux de réfection de voirie figure dans le programme "Investissement routes 2021". Tous les autres travaux annexes (effacement des réseaux et embellissement) restent à la charge de la commune.

Sachant que la place est traversée par de très nombreux réseaux :

- Eau potable pour l'alimentation du château d'eau,
- Réseau de distribution d'eau potable pour Viella,
- Réseau eau potable du château d'eau vers Garlin,
- Réseau d'Assainissement collectif,
- Réseaux Électricité Haute tension et Basse tension,

Réseau Télécom Orange et réseau "fibre",
Réseau eau potable pour le secours du château d'eau de Cannet et du SIEBAG,
Réseau pluvial, etc...

la commune doit choisir un bureau d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude SETMO de Serres-Castet (Pyrénées-Atlantiques) a réalisé la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces réseaux lors de leur construction et en détient donc les archives. D'autre part, il avait été choisi en 2019, pour l'aménagement des réseaux divers dans la traversée de Viella. Monsieur le Maire propose de le désigner pour qu'il assure la maîtrise d'œuvre de ce chantier.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour confier la maîtrise d'œuvre à la SETMO.

Ce projet peut faire l'objet de demandes de subventions. Si la commune dépose le dossier, VIELLA peut prétendre obtenir un maximum de D.E.T.R. (Dotation d'équipement des territoires ruraux) de 30 %. En revanche, si le dossier est déposé par la Communauté de communes Armagnac Adour (CCAA), la D.E.T.R. sera de 50 %. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de prendre rendez-vous avec la CCAA pour présenter le projet d'aménagement de la place. Le dossier préparé par le maître d'œuvre sera porté par la CCAA qui déposera les demandes de subventions. Ainsi, la commune devra alors rembourser à la CCAA le reste à charge moins la part correspondante au programme voirie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour que le projet soit porté par la CCAA.

2- Cimetière : Création d'un nouveau Columbarium :

Le cimetière de VIELLA est doté d'un Columbarium depuis 2013- 2014 et comporte 7 cases qui ont toutes été achetées à ce jour. La demande pour bénéficier de ce type d'équipement est de plus en plus fréquente. Monsieur le Maire propose d'agrandir l'installation existante et présente la proposition de l'Entreprise funéraire MAGNI de RISCLE.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables : 500€ pour un loculus pour 30 ans et 800€ pour un loculus pour 50 ans.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'étudier un autre site pour l'implantation d'un nouveau columbarium. Ainsi, Christophe LANGLADE, Louis GOMEZ, Cindy CALESTROUPAT, Guillaume LESCLOUPÉ et Jean-François THOMAS se retrouveront au cimetière samedi 29 mai 2021 pour déterminer un nouvel emplacement.

3- Révision des statuts de la CCAA

Lors du Conseil communautaire qui s'est tenu lundi 17 mai 2021 à Margouët-Meymes, Monsieur le Président a indiqué que du fait du déménagement des bureaux de la CCAA, la révision des statuts s'imposait pour valider la nouvelle adresse.

Chaque commune membre de la CCAA doit délibérer sur la proposition de nouveaux statuts qui mentionnent la nouvelle adresse : 1 Lotissement du Bourdalat 32400 RISCLE,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal valide les nouveaux statuts.

4– Piscine municipale juillet et août 2021

Les directives relatives à la santé publique reçues dernièrement, permettent d'envisager l'ouverture de la piscine municipale cet été.

Monsieur le Maire rappelle les consignes pour cette ouverture :

- deux désinfections par jour (en fin de matinée, en soirée),
- limitation du nombre d'entrées,
- pas de non-baigneurs hormis les personnes qui accompagnent de jeunes enfants,
- pas de paniers pour les vêtements,
- respect des mesures de distanciation.

A compter du Samedi 12 Juin 2021 et les samedis suivants de juin 2021, la piscine municipale va accueillir des adolescents pour des stages d'initiation à la plongée avec le Club de plongée des AQUANAUTES de Capbreton et l'Association Pierre et Terre de RISCLE qui assure le fonctionnement de l'accueil jeunes de la CCAA. Il convient de signer une convention avec le club des AQUANAUTES afin de déterminer les responsabilités des uns et des autres.

La piscine sera ensuite ouverte à partir du 10 juin 2021 en semaine pour les enfants des écoles. Le recrutement d'un maître-nageur pour l'enseignement de la natation scolaire est réalisé par la CCAA.

L'ouverture au public est fixée comme par le passé à compter du 01 Juillet jusqu'au 31 Août.

Au préalable, et suite à une demande de dérogation de mise en accessibilité de la piscine, quelques travaux d'accessibilité sont toutefois préconisés par les services préfectoraux :

Concernant les escaliers d'accès à l'accueil, il convient de prévoir :

- la bande d'éveil et de vigilance à 0,50m de la première marche en partie haute
- le contraste visuel des nez de marche
- le contraste visuel de la première et de la dernière contremarche
- les mains courantes de section ronde de diamètre 4cm

Pour ces travaux, Christophe LANGLADE est chargé de leur réalisation avec les agents de la commune.

En 2020, en raison des contraintes sanitaires qui imposaient des créneaux de 2 heures pour l'ouverture de la piscine, le Conseil avait décidé de diminuer le prix des tickets d'entrée.

Pour 2021, les contraintes de créneaux de 2 heures sont abrogées et il est possible de revenir à des horaires normaux d'ouverture, à savoir : le matin de 10h00 à 12h00 et l'après-midi de 15h00 à 19h00.

Monsieur le Maire propose d'appliquer en 2021, les tarifs identiques à ceux de 2019, comme indiqué dans la délibération du 24/04/2019.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité donne son accord pour les tarifs appliqués en 2019, sauf les entrées dites « non-baigneurs » qui sont supprimées.

Comme chaque année, la Mairie doit recruter un maître-nageur et un agent d'accueil. A ce jour, la Mairie peut renouveler les candidatures de :

Madame Nathalie SOUVY comme maître-nageur diplômé

Madame Marie José LAMARRIGUE comme agent d'accueil

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal, donne son accord pour les recrutements et les candidatures citées.

5- Projet station-service automatisée de carburants

Le dossier de déclaration préalable déposé par GESTINOR a été transmis au service instructeur du Pays du Val d'Adour le 26 avril 2021.

Le Conseil municipal souhaite que l'installation propose du carburant SP 95 au lieu du SP 95-E 10 qui n'est pas compatible avec les véhicules anciens et le petit outillage (Tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, etc.).

La Mairie a déposé des demandes de subventions auprès de L'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), de la Région Occitanie et du Conseil Départemental du Gers. Une notification de Madame la Sous-Préfète de Mirande indique qu'une D.E.T.R. de 30 % des travaux réalisés serait accordée. Le Conseil départemental du Gers a promis de nous accompagner pour au moins 13% de la dépense. Nous sommes en attente de la réponse de la Région Occitanie de Toulouse.

Une rencontre avec Monsieur CHIABRANDI, accompagné de son investisseur, est programmée le jeudi 3 juin 2021.

6- Élections départementales et régionales

Deux bureaux de vote, séparés physiquement, doivent être installés dans la salle du foyer. Les horaires d'ouverture de ces bureaux de vote sont de 8h00 à 18h00. Un marquage au sol pour le cheminement des électeurs sera matérialisé. L'entrée et la sortie du bureau de vote doivent être différents.

Rappel pour la tenue du bureau de vote :

Le Conseil Scientifique recommande de solliciter en priorité des personnes vaccinées ou immunisées. Contrairement à l'organisation qui était mise en place lors des élections précédentes (3 personnes pour un bureau), chaque bureau de vote sera organisé avec 2 personnes par créneau horaire. La vaccination a été proposée, sans condition, **à toutes les personnes qui l'ont souhaitée** pour être membre des bureaux de vote.

Sachant que la tenue d'un bureau de vote est obligatoire pour un élu, sauf circonstances exceptionnelles (maladie, hospitalisation, etc.), Monsieur le Maire sollicite les conseillers pour assurer les permanences des deux bureaux de vote le 20 juin 2021 et peut-être le 27 s'il y a un deuxième tour.

Ainsi le planning est élaboré selon les horaires suivants :

8h00 - 10h30 :

Bureau 1 : Jean-François THOMAS, Christine BILLE

Bureau 2 : Frédéric RICHEVAUX, Didier DELORD,

10h30 - 13h00 :

Bureau 1 : Cindy CALESTROUPAT, Patrick JACQMOT,

Bureau 2 : Louis GOMEZ, Guillaume LESCLOUPE

13h00 - 15h30 :

Bureau 1 : Jacques LASSERRE, Nicolas DARZAC,

Bureau 2 : Alice DABADIE, Christian FROUIN

15h30 - 18h00 :

Bureau 1 : Jean-François THOMAS, Cédric LABORDE,

Bureau 2 : Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE

Dépouillement : Minimum 4 scrutateurs par bureau de vote :

Bureau 1 : Jean-François THOMAS + 4 ou 5 élus

Bureau 2 : Frédéric RICHEVAUX + 4 ou 5 élus

7- Informations de la Communauté de Communes Armagnac Adour

* Écoles de VIELLA :

La Commission Appel d'Offres de la CCAA a été réunie le lundi 10 mai pour examiner les propositions des entreprises. Lors du Conseil Communautaire du 17 Mai, les lots ont été attribués. Le permis de construire a reçu un avis favorable le 12 mai 2021. Les travaux vont débuter début juin dans l'appartement de la Commune mis à disposition, puis se poursuivront dès le début des vacances dans les locaux scolaires.

* Programme voirie 2021 :

A la demande de la CCAA, les zones d'intervention ont été définies. Selon le programme voirie 2020, le goudronnage a été réalisé dernièrement "Chemin du Guit". Les travaux sont terminés, ils ont été réalisés par l'entreprise SOGEBEA.

* Pont de l'Arricaou :

Pour rappel, la commande a été signée par la CCAA à l'entreprise COLAS pour l'exécution de la réhabilitation du Pont de l'Arricaou. Le chantier a démarré car les autorisations ont été délivrées par la Police de l'eau. Le SIEBAG a déplacé sa conduite en effectuant un fonçage sous le lit du ruisseau. A ce stade, l'Entreprise COLAS ne peut pas intervenir avant début juillet 2021 car le Service de la Police des eaux à la Préfecture a interdit toute intervention dans le lit du cours d'eau en période de fraie des poissons.

* Problèmes rencontrés par la CCAA pour le fauchage.

L'entreprise de Saint-Gaudens ne fait pas un travail de qualité. Frédéric RICHEVAUX est en contact constant avec le technicien voirie de la CCAA et l'entreprise.

7 - Questions diverses :

* Deux logements communaux seront libres à la location prochainement :

- Logement T 2 au N° 3 Rue des Ecoles, libre à partir du 01 Juillet 2021, loyer : 300 € / mois
(Une personne a interrogé le secrétariat de Mairie pour louer ce logement)

- Logement T4 / T5 au N° 7 Rue Yvette Sourdois (ancien presbytère) libre à partir du 16 Juillet, loyer : 550 € / mois

Il serait intéressant de proposer en priorité ces logements à des familles avec enfants. Il faudra vérifier l'état de ces appartements lors la rencontre avec les locataires sortants pour établir l'état des lieux.

* Le club de pétanque Saint Mont – Labarthète – Viella souhaite une amélioration de l'éclairage du terrain de la Rue du Couvent. Le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers a étudié cette amélioration et a proposé un devis :

Montant des travaux :	5 464,79 €
Subvention du SDEG :	1 366,20 €
Reste à charge de la commune :	4 098,59 €

L'ancien club de VIELLA qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années dispose de 3 800 €.

Cet ancien club propose de faire don à la commune de cette somme pour financer en grande partie cette amélioration.

Reste à charge final pour la commune : **298,59 €**

Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide d'accepter le don de 3 800 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour commander les travaux et signer tout document relatif à ce dossier.

* Travaux RD 22 :

Le Service local d'aménagement (S.L.A.) de Plaisance a informé Monsieur le Maire que la réfection de cette portion de route démarrerait début juin 2021 et que les travaux très importants seraient terminés la première semaine de juillet.

* Drapeau de 1870 : Christophe Langlade a fait la connaissance d'une couturière qui rénove les drapeaux anciens. Suite à une entrevue en Mairie le 1^{er} mai 2021, elle a récupéré le drapeau de 1870 qui nécessite une réfection complète. Le devis proposé pour la réparation s'élève à 1 850 €. Deux factures seront établies : une au nom de Plaimont pour 1 250 € dans le cadre des "Pacherenc d'Or" et l'autre au nom de la Mairie de VIELLA pour 650 €. Viella devrait bénéficier d'une aide de l'O.N.A.C.V. de 80 €.

* Réflexion sur les investissements à réaliser à l'avenir :

En 2021, le Conseil a voté en section **Investissement** un budget important qui s'élève à **303 777,30€**

Pour permettre la réalisation des chantiers programmés, un emprunt de **200 000 €** est nécessaire.

De nombreux administrés interrogent les Élus de VIELLA : « *Pourquoi, vous ne faites pas ceci ou cela ? Vous devriez faire cela !* »

La Commune ne dispose pas de finances suffisantes pour permettre de tout réaliser.

Ci-dessous une liste non exhaustive des travaux à réaliser dans les années à venir :

- Agrandissement du Columbarium,
- Accessibilité de l'intérieur du cimetière,
- Travaux importants dans le cimetière : nettoyage des concessions réputées "A l'état d'abandon"
- Construction d'un ossuaire et d'un dépositoire au cimetière,
- Entretien des sépultures des Morts pour la France,
- Réfection des routes départementales dans la traversée du village,
- Réfection des parkings et des trottoirs dans le village, (accessibilité)
- Amélioration du réseau pluvial dans le village,
- Entretien des chemins ruraux que la CCAA n'assurera plus,
- Peinture extérieure du logement communal du 7 Rue des Écoles après les travaux de rénovation de l'école engagés par la CCAA,
- Réfection de la toiture de l'Église,
- Réfection de la toiture des logements communaux du presbytère,
- Achat d'un terrain constructible pour mettre à la disposition du Toit Familial de Gascogne, pour permettre la construction de logements destinés à la location,

Réfection du réseau éclairage public Avenue de La Barade à l'occasion des travaux de renforcement du réseau de distribution électricité par le SDEG,
Peinture des volets des logements communaux,
Peinture des menuiseries de la façade de la Mairie,
Travaux d'entretien à l'intérieur de l'église,
Remplacement d'une partie du mobilier de l'église,
Réflexion avant la fin du mandat du Conseil municipal actuel concernant le médecin du village s'il décide de cesser son activité,
Réfection du crépi des façades de la Mairie,
Accessibilité de la tribune des arènes,
Création d'un City-Stade pour les jeunes, (Voir Diusse) ... Etc.

Cette liste est non exhaustive, elle peut être modifiée et ou complétée.

Vu la liste très importante des travaux à réaliser sur la commune et au regard des coûts à engager, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion de travail et de réflexion en vue de compléter, de valider une liste des travaux à réaliser et de définir les priorités.

Après information du C.M., le projet de chauffage de l'église est ajouté à la liste.

* Accompagnement des jeunes et Information Gers Solidaire :

L'objectif est de repérer et de mobiliser les jeunes personnes de 16 à 29 ans qui n'ont ni emploi, ni formation et qui ne sont pas accompagnées par un service public de l'emploi.

Les personnes ayant ce profil peuvent contacter le Numéro Vert Social : 0800 32 31 30 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

* Information Plaimont Maison RICAU :

Plaimont propose une rencontre avec les Maires jeudi 27 mai pour présenter son projet.

* Déploiement de la fibre dans le canton Adour Gersoise et à VIELLA :

Elle sera déployée à VIELLA courant 2023. Les réseaux seront en aérien et en souterrain.

* Information INSEE :

Le recensement de la population de VIELLA qui devait avoir lieu en 2022, est reporté en 2023.

* Personnel en arrêt maladie et remplacement :

Madame Françoise BILLY, qui assure le ménage de la Mairie est en arrêt de maladie depuis plusieurs semaines, elle doit être opérée et ensuite suivre une rééducation. Madame Josette PRUGUE assure le remplacement pour 3h/semaine.

L'ordre du jour est terminé.

Questions supplémentaires :

Signalement de problèmes rencontrés Rue du Souvenir après le curage des fossés. Frédéric RICHEVAUX fera un point de ces problèmes.

Accueil des candidats aux élections départementales qui ont souhaité rencontrer les élus du Conseil Municipal.

L'ordre du jour et les questions diverses étant terminés, la séance est close à 20 heures 30.